

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du MERCREDI 19 OCTOBRE 2022 à 18 h 30
Mairie - Salle du Conseil

N° DCA2022-10-19/02

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR –
Laurence POTIER-GABRION – Claude THABUIS ;
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Estelle MORAND – Etienne RIFFAULT ;
Jean LACOMBE.

Excusés avec procuration : Marc LOCATELLI (procuration à Claude THABUIS) ;

Sandrine HUVENNE (procuration à Sandrine BUISSON) – Béatrice MONTANT (procuration à Bénédicte ESPINASSE) – Lucienne THABUIS (procuration à Saïda HADDOUR).

Membres en exercice : dix-sept / Membres votants : dix-sept

Objet : TARIFS 2023 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES ROCAILLES DU VERGER

Il est proposé au Conseil d'administration de revaloriser, pour l'année 2023, les tarifs de la Résidence autonomie « Les Rocailles du Verger » de 4,5 % en ce qui concerne l'hébergement et les prestations pour tenir compte d'une partie de l'inflation annuelle.

Les tarifs des repas sont maintenus à l'identique.

Il est toutefois proposé de supprimer le paiement de la part fixe dès le premier jour en cas d'hospitalisation ou de convalescence du résident (facturé actuellement dans la limite de 30 jours consécutifs).

La facturation de nouvelles prestations est également proposée (supplément plateau repas, fourniture et mise en place de petit matériel d'entretien), avec mise à jour du règlement de fonctionnement de la résidence en conséquence.

Les tarifs proposés sont donc les suivants :

		Tarif € par jour
HEBERGEMENT PERSONNES AGEES	* Studio simple	28,65
	* Grand studio	41,91
HEBERGEMENT ETUDIANT	* Studio	400,00
REPAS	* Résidents (Part fixe 6,99 €- Part variable 3,65 €)	10,80
	* Supplément plateau repas	1,50
	* Retraités rochois	10,80
	* Retraités bénéficiaires de l'aide sociale, après déduction part Conseil Départemental (5,50 € actuellement)	5,30
	* Invités	13,65
	* Potage (forfait mensuel)	23,49
	* Personnel (Commune-CCAS-CCPR)	10,80
	* Collectivités extérieures au Pays Rochois	13,65
SERVICE MENAGE		Tarif € à l'heure 17,54

SERVICE ENTRETIEN		Tarif €
	* Fourniture petit matériel et mise en place	Coût réel + 10 %
SERVICE BLANCHISSAGE		Tarif € par machine
	* Forfait par lessive	5,07
LOCATIONS		Tarif € mensuel
	* Garage à des résidents	35,53
	* Garage à des non résidents-contrats conclus avant le 32/12/2017	57,32
	* Garage à des non résidents-contrats conclus après le 01/01/2018	65,07
	* Cave	11,44
SERVICE PHOTOCOPIE		Tarif € à l'unité
	* Photocopie à l'unité	0,21
ACTIVITES OUVERTES AUX RETRAITES ROCHOIS ET CCPR		Tarif €
	* Activités hebdomadaires (à la séance)	2,23
	* Sorties culturelles (transports + visites + restaurants)	Coût réel

Toutefois, dans l'attente de l'avis et de l'arrêté portant tarification hébergement et participation aux frais de repas pour l'année 2023 émanant du Conseil Départemental, les tarifs 2022 continueront de s'appliquer.

Les nouveaux tarifs préconisés par le Conseil Départemental n'entreront en vigueur qu'à la date précisée sur ledit arrêté.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les tarifs de la Résidence autonomie Les Rocailles du Verger proposés pour 2023, comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 19 octobre 2022

Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-préfecture
de Bonneville le 26 OCT. 2022
Publié le 26 OCT. 2022
Notifié le 26 OCT. 2022
Le Président,
Pierrick DUCIMETIERE

